

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ET LES MAIRIES DE QUARTIER

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Les horaires d'ouverture des services de la direction population demeurent de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi (sauf pour la nocturne du jeudi jusqu'à 18 h qui est provisoirement non assurée).

État Civil

À partir du 11 mai, le service de l'état civil sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 8 personnes à minima

CNI et passeports

À partir du 11 mai, le service des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 2 personnes

Cimetières

À partir du 11 mai, les cimetières Saint-Véran et Montfavet seront à nouveau accessibles à tous. Les visiteurs ne sont plus admis 15 mn avant la fermeture des cimetières. Ouvertures des portes latérales du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 heures.

HORAIRES : 8 h 30 à 18 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants et gel

Chambre funéraire

À partir du 11 mai, la chambre funéraire sera à nouveau accessible. Renseignements 04 90 27 92 44. Limite de salon funéraire : 2 personnes - limite obsèques 20 personnes - désinfection des salons après chaque départ de corps - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

Crématorium

À partir du 11 mai, le crématorium sera à nouveau accessible. Renseignements 04 32 44 80 76. Seule la salle de cérémonie est accessible - limite cérémonies 20 personnes - désinfection après chaque cérémonie - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

CONDITIONS : trois personnes

Urbanisme

À partir du 11 mai, le service de l'urbanisme sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville, 20 rue du Roi René ouvert de 8 h 30 à 11 h 45 avec prise de rendez-vous préalable fortement conseillée au 04 90 80 44 00.

MESURES SANITAIRES : plexiglas, port de masques pour les agents, gel hydroalcoolique

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

CIRAPS

Le service CIRAPS de la Tranquillité Publique pour l'Enregistrement des droits d'accès et cartes magnétiques rouvrira ses portes au public à partir du 11 mai du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h à l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous uniquement au 04 90 80 83 83.

Se signaler à l'accueil pour les rendez-vous, inscription dématérialisée en ligne possible.

Enseignement

À partir du 11 mai, le service de l'Enseignement sera à nouveau accessible au public au 74 boulevard Jules Ferry.

Les inscriptions scolaires, inscriptions accueils (garderie matin, soir, heure de transition du mercredi) et inscriptions cantine 2020-2021 se tiendront les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h ; les mardis et jeudis de 8 h 30 à 16 h 30.

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 04 90 16 32 71/ 04 90 16 31 74.

MESURES SANITAIRES

- 2 agents maximum par bureau
- Séparation entre 2 bureaux d'accueil
- Masques agents
- Séparation en plexiglas
- Gel hydroalcoolique à disposition
- File d'attente à l'extérieur avec marquage au sol

À NOTER



Les déclarations de naissance s'effectuent toutes à l'Hôtel de Ville (communication qui sera effectuée aux deux maternités d'Avignon par le service de l'état civil, les déclarations de naissances sur site à l'hôpital Henry Duffaut sont provisoirement suspendues).

Les prises de rendez-vous sont maintenues pour l'enregistrement des CNI et passeports (04 90 80 73 06), concernant les autres formalités pas de prises de rendez-vous nécessaires.

Les agents qui vous accueillent sont munis de masques, gels et gants ainsi que de façades plexiglas. Du gel hydroalcoolique est à disposition aux entrées des services ouverts au public.



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

MAIRIES DE QUARTIER

Les mairies de quartier seront ouvertes à partir du lundi 11 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi. Attention, la mairie de la Barthelasse est ouverte de 8 h 30 à 12 h du lundi au jeudi, et de 13 h 30 à 17 h le vendredi. Les mairies des quartiers Est, Sud Rode et Saint-Chamand sont ouvertes tous les jeudis sans interruption de 8 h 30 à 18 h.



CE QUI EST POSSIBLE

- Délivrance des actes en matière d'Etat civil et d'Affaires générales (certificat de vie, déclarations de chiens dangereux, attestation de vie maritale, légalisation de signature, certification conforme de copies destinées à une administration étrangère, inscription sur les listes électorales, délivrance d'actes d'état civil et commande de duplicata de livret de famille)
- Enregistrement à la mairie de Montfavet en plus des missions précitées des naissances, des décès et des reconnaissances pour les Montfavétains
- Distribution de sacs de tri sélectif
- Recharge de carte TCRA
- Remise des dossiers (inscriptions scolaires, bourses)
- Remises uniques des Cni/Passeport
- Réouverture des deux agences postales communales des mairies de Saint-Chamand et de la Barthelasse
- Caisse d'allocation Familiale : utilisation de la borne CAF par les usagers à la mairie Nord Rode et Est



CE QUI N'EST PAS POSSIBLE

- Mariage (en attente des directives nationales et locales)
- Prêt des salles municipales aux associations conventionnées (en attente des décisions nationales et locales)
- Location de salles municipales (idem)
- Prises de rdv usagers pour les demandes de Cni/passeport (reprise de l'activité après la période de distribution des masques, dans l'attente rendez-vous possibles uniquement auprès de l'Hôtel de Ville)
- Médiations numériques (reprise après la période de distribution des masques)



MESURES SANITAIRES

- Deux agents administratifs accueilleront les usagers par mairie de quartier, les bureaux des agents seront équipés d'une protection en plexiglas. Les agents de terrain (agents d'entretien, vague-mestre et chefs de service) auront des masques visières.
- Les agents seront équipés en masques, gants, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes
- Un gel hydro alcoolique sur pied est prévu pour l'accueil du public.
- Le nombre d'usagers dans l'enceinte de la mairie sera limité à 4 soit une distanciation physique de 4 m² par usager (marquage au sol afin de respecter la distanciation physique)
- Dans la salle d'attente, respect de la distanciation physique en neutralisant un siège afin de séparer les usagers.
- Le nettoyage et l'entretien des locaux assurés au quotidien par l'agent d'entretien.



RETROUVEZ LES ADRESSES ET LES TÉLÉPHONES SUR AVIGNON.FR

Les CNI et passeports doivent se faire à la mairie centre.



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DE NOS ÉCOLES ET DANS LE CENTRE-VILLE

PARCS ET JARDINS

À partir du 11 mai, les parcs et jardins de la Ville d'Avignon seront à nouveau accessibles à tous.

PARCS ET JARDINS DU CENTRE-VILLE

Agricol Perdiguier
Rocher des Doms
Carmes
Pétramale
Verger Urbain V

Ouverture tous les matins de 7 h 30 à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARCS ET JARDINS DE L'EXTRA-MUROS

Abbaye de St Ruf
Clos de la Murette
Campo Bello
Croix de Noves
Clos de Massillargues

Ouverture tous les matins de 8 h à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et de juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARC DE LA CANTONNE À MONTFAVET

Ouverture tous les matins de 8 h à 18 h les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

Fermeture à 20 h 30 les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre

PARCS EN LIBRE ACCÈS ACCESSIBLES

Colette
Pré du Curé
Champfleury
Chantal Lamouroux
Champ Vert
Plaine des sports
Chico Mendès

Attention ! Les aires de jeux pour enfants restent inaccessibles dans l'attente d'une nouvelle phase de déconfinement.



MESURES SANITAIRES

La présence des gardiens de parcs sera renforcée pour assurer la tranquillité publique des lieux mais aussi pour faire respecter la distanciation sociale, les gestes barrières et les regroupements de 10 personnes maximum et ainsi éviter la transmission du virus.

Le personnel chargé de l'entretien des parcs et jardins reprendra une activité normale dans chaque quartier avec une présence du lundi au vendredi de 7 h à 14 h, y compris le samedi matin en ville de 10 h à 17 h 12. Une équipe dédiée aux parcs et jardins assurera la maintenance 7 jours/7, de 12 h à 19 h